

# Vivre à Césarches

Septembre 2022

Numéro 196

## HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

- ❖ Les horaires de la bibliothèque changent. Voici les nouveaux :
  - les lundis de 8h30 à 11h30,
  - les vendredis de 17h à 19h.

## OUVERTURE DE LA CHASSE

- ❖ La période d'ouverture générale de la chasse est fixée du 11 septembre 2022 à 7h00 au 29 janvier 2023 au soir. La chasse se fait les lundis, les mercredis, les jeudis, les samedis et les dimanches. La chasse est également autorisée les jours fériés même s'ils tombent un mardi ou un vendredi ou en cas de neige.

## COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX DE LA PART D'ENEDIS

- ❖ Enedis est conduit à programmer des travaux qui entraîneront une coupure d'électricité sur le territoire de la commune le mardi 18 octobre 2022 entre 08h15 et 16h00.

## CURAGE DES FOSSES

- ❖ Le curage des fosses se fera fin octobre début novembre. Si vous êtes intéressés, merci d'appeler la Mairie pour vous inscrire avant le 21 octobre 2022.  
Nous vous rappelons que votre fosse doit être vidangée tous les 4 ans (charte du SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif).

## BROYAGE DES BRANCHES

- ❖ Le broyage des branches est reconduit cet automne le samedi 05 novembre 2022. Merci de vous inscrire en mairie avant le 28 octobre 2022.  
Participation minimum de 5 € (en espèces) qui seront reversés à une association.

## FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- ❖ La Mairie sera fermée du lundi 31 octobre 2022 au vendredi 04 novembre 2022.

## DECLARATION DES RUCHES

- ❖ La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

## HORAIRES D'UTILISATION DES ENGIN BRUYANTS

- ❖ Les horaires pour utiliser les engins bruyants sont :
  - Jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
  - Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
  - Dimanches et Jours Fériés de 10h à 12h.Merci de les respecter pour une bonne entente du voisinage.

## DATES A RETENIR

- ASSEMBLEE GENERALE DU SOU DES ECOLES LE 20 SEPTEMBRE 2022
  - ❖ Le Sou des Ecoles organise son assemblée générale le 20 septembre 2022 à 19h30 dans la salle des associations. L'association recherche des parents d'élèves pour reprendre la suite donc venez nombreux !!!
- 1<sup>er</sup> RASSEMBLEMENT DES RETROS DU CAP D'ARLY LE 09 OCTOBRE 2022
  - ❖ Le dimanche 9 octobre aura lieu le premier rassemblement mensuel des véhicules des Rétros du Cap d'Arly.  
Le rendez-vous aura lieu de 9h30 à 12h00 sur le parking de la Mairie.  
Venez nombreux nous y retrouver !!!